

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du **08 FEV. 2023**

portant approbation d'élections de membres correspondants à l'Académie d'agriculture de France au titre de l'année 2022

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n°2014-579 du 4 juin 2014 relatif à l'Académie d'agriculture de France ;

Vu le procès-verbal des élections en date du 7 décembre 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont approuvées les élections suivantes à l'Académie d'agriculture de France, en qualité de membres correspondants :

Section Productions végétales

M. Alain BONJEAN

Section Forêts et filière bois

M. Christian DUPRAZ

M. Alain KARSENTY

Section Elevage

M. René BAUMONT

M. Philippe CHEMINEAU

Mme Anne-Charlotte DOCKÈS

Mme Charlotte DUNOYER

M. Philippe SCHMIDELY

Section Sciences humaines et sociales

M. Vincent CHATELLIER

M. Alain CHATRIOT

M. Philippe PRÉVOST

Section Milieux et êtres vivants

Mme Françoise BINET

M. Alain GOJON

M. Bruno MOULIA

Section Sciences de la vie

M. Marc BARDIN

M. Christophe ROBAGLIA

M. Jacques TASSIN

Section Environnement et territoires

M. Serge MORAND

M. Sébastien TREYER

Section Alimentation humaine

M. Philippe LEGRAND

M. Jean-Charles LEBLANC

Mme Isabelle SOUCHON

Section Agrofournitures

M. Pierre DE LÉPINAU

M. Olivier ROY

Mme Yvette THOMAS

Section Économie et politique

M. Philippe GOETZMANN

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le **08 FEV. 2023**



Marc FESNEAU